



## Je veux demandé l'abandon mais la loi s'auposera car plus d'ident

Par **chat chat**, le **13/11/2013** à **17:17**

née de père inconnu, reconnu par ma génitrice, puis abandonnée à l'age de trois semaines chez une nourrice qui a eu ma garde jusque mes 18 ans... maintenant adulte 48 ANS j'ai retrouvé ma génitrice mais vu son comportement horrible.. Je voudrai demandé l'acte d'abandon qui aurai dû être fait à l'époque..Ma génitrice ne me le refusera pas mais pour le tribunal mon avocate à peur du refus car je n'aurai plus d'identité..je peux juste changé de nom!!! Mais je n'ai rien a voir avec cette personne et ne veux pas de cette génitrice horrible.. Que faire?? Quelqu'un a t il connaissance d'un cas semblable au mien?

Par **domat**, le **13/11/2013** à **17:59**

bjr,  
le nom de famille que vous avez reçu à votre naissance est par principe irrévocable et vos raisons décrites dans votre message n'entrent pas les motifs légitimes pour changer de nom de famille.  
cdt